

RAPPORT ANNUEL 2014

AGO & AGE

DU 25/06/2015

SOMMAIRE

Lettre du président du conseil	03
PARTIE I :	
• Présentation de la S.T.I.P	05
• Activité et résultats	07
• Participations	15
• Actionnariat	16
• Organe d'administration et de direction	18
• Historique de la valeur S.T.I.P	20
• Affectation des résultats	20
• Gestion des ressources humaines	22
• Eléments sur le contrôle interne	23
PARTIE II :	26
• Rapport général des commissaires aux comptes	27
• Rapport spécial des commissaires aux comptes	30
• Etats financiers	33
➤ Bilan	34
➤ Etat de résultat	36
➤ Etat de flux de trésorerie	37
➤ Notes aux états financiers	38



LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL

Après un début d'année 2014 difficile marqué notamment par un manque de matières premières pour les unités de production, la nouvelle direction générale de l'entreprise, en étroite concertation avec l'équipe dirigeante, ont fourni des efforts supplémentaires pour bien clôturer l'année indiquée.

En effet, les efforts déployés ont permis d'atteindre des résultats relativement satisfaisants étant donné qu'après des années marquées par un résultat net de l'exercice oscillant entre – 22 MD et – 15 MD, voilà que la STIP clôture l'année 2014 avec un résultat déficitaire de seulement 1.4 MD.

Parallèlement, il est à signaler que suite à la Révolution, la STIP a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

A cet effet, la société a signé des arrangements avec sept banques et continue dans ce sens, les négociations avec les autres banques, notamment la STB et la BFT.

En outre et suite à la présentation au Ministère de l'industrie, de l'Energie et des Mines d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Un cahier des charges a été, par la suite, préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan en vue de charger une banque d'affaires de la réalisation de cette mission.

Par ailleurs, une visite a été effectuée, en octobre 2014, par la nouvelle direction générale de la STIP au partenaire technique et technologique PIRELLI à Milan en Italie, et ce, dans le but de relancer et de dynamiser la coopération entre la société et ce producteur mondial de pneumatiques.

Suite à quoi, deux experts de PIRELLI ont effectué une visite aux deux usines de production de la société et une délégation de la STIP s'est déplacée, à son tour, en Italie pour discuter des modalités, d'une part d'une éventuelle collaboration technique, et d'autre part, d'une coopération commerciale entre les deux parties.

En parallèle, des efforts considérables ont été déployés par la STIP, auprès des parties concernées en vue de lutter contre le commerce parallèle des pneumatiques.

Nous notons également que les perspectives de l'année 2015, considérée année de transition pour la société, sont bonnes et prometteuses étant donné que le chiffre d'affaires des quatre premiers mois de l'année en cours a augmenté de 31% et la production, quant à elle, s'est développée de 8.7%.

A VOUS TOUS MERCI

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
Riadh BERRJEB**

PARTIE I

I- Présentation de la Société

Dénomination sociale :

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « S.T.I.P »

Forme juridique :

Société Anonyme

Objet social : selon l'article 3 des statuts

La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et tout autre article en caoutchouc manufacturé.

De manière générale, l'objet social englobe toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, fusion, consortium, de filiale, de sous-traitance, de prise de gérance, de fond de commerce ou d'industrie ou autrement.

Capital social :

Le capital de la société est actuellement de douze millions six cent vingt trois mille quatre cent soixante neuf dinars « 12 623 469 DT » divisé en quatre millions deux cent sept mille huit cent vingt quatre « 4 207 823 » actions nominatives de trois dinars chacune.

Siège social :

Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP n° 77 – Tunis – El khadhra 1003

E-mail : amine.dg@stip.com.tn

Usine 1 :

Route de Kairouan Km 13 M'saken

Usine 2 :

7050 Menzel Bourguiba BP 55

Date de création :

La société a été créée le 21 juillet 1980, à l'initiative de la Banque de Développement Économique de Tunisie en association avec la firme Italienne PIRELLI, acteur mondial majeur de l'industrie de pneumatiques.

Effectif :

L'effectif du personnel permanent au 31.12.2014 est de 945 employés dont 97 cadres.

Système qualité et environnemental :

- Certification ISO :
 - ISO – 9001 / 2008
 - ISO – 14001 / 2004
 Par l'organisme TUV-CERT pour son système intégré de Management Qualité Environnement (SMQE)
- Homologation produit STIP 1 (usine de M'saken):
STIP 1 fabrique des pneus conformes aux normes et standards internationaux :
D.O.T / E.T.R.T.O / E.C.E-30 (ISO-10121) / E.C.E-54 (ISO-10454)

Conseil d'administration :**Président**

M. Riadh BERRJEB

Administrateurs

PIRELLI TYRE SPA M. Taieb JNIFEN
 Banque Islamique de Développement M. Abderrahmen MEZOUARI EL GLAOUI
 STUSID BANK..... Mr. Mohamed Salah HANNACHI
 BTK Mme. Rim LAKHOUA
 STB Mme. Sawssen DAMAK
 OCT M. Imed CHAAR
 STIA M. Afif KHEFACHA
 Représentant des petits porteurs M. Hédi BEN BRAHEM

Commissaires aux comptes:

AMC Ernest & Young

Financial Auditing & Consulting



II- Activité et résultats

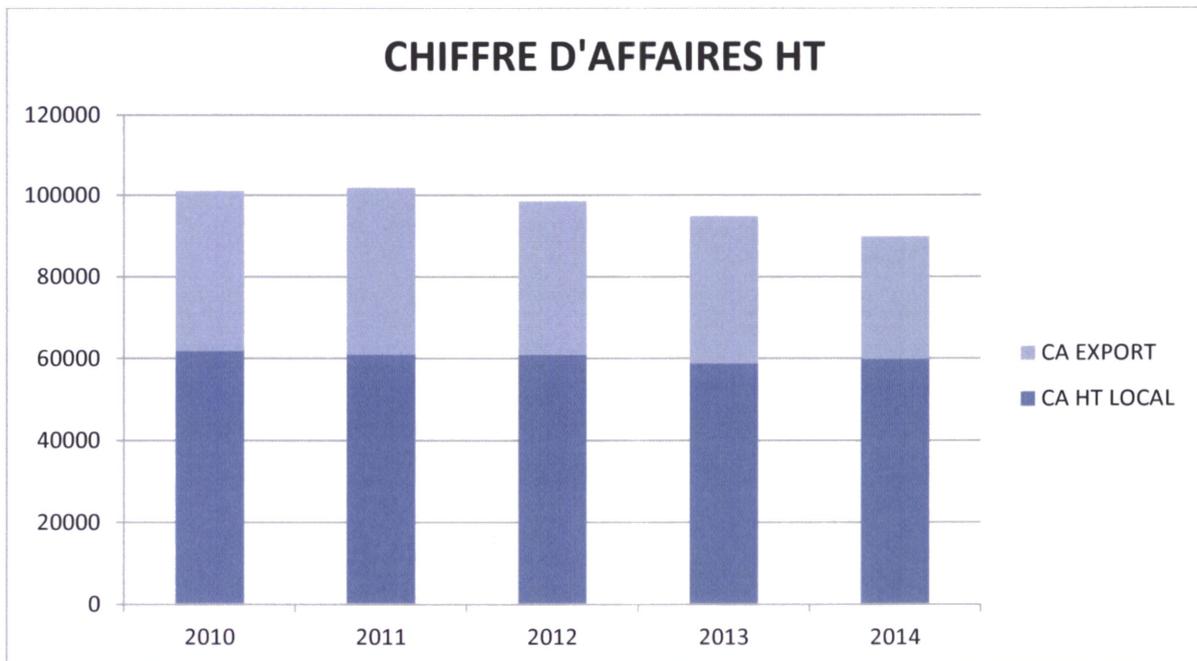
II.A. Chiffre d'affaires

II.A.1. Chiffre d'affaire Total:

Le chiffre d'affaires hors taxes en pneus réalisé en 2014 a atteint 89.7 MD, soit une régression de l'ordre de 5.35 % comparaison faite aux réalisations de l'année 2013. Cette diminution est la résultante de la baisse des ventes à l'export qui ont régressé de 17.09 % comparaison faite aux réalisations de l'année 2013.

Le chiffre d'affaires de la « STIP » a évolué depuis 2010 comme suit (en milliers de dinars) :

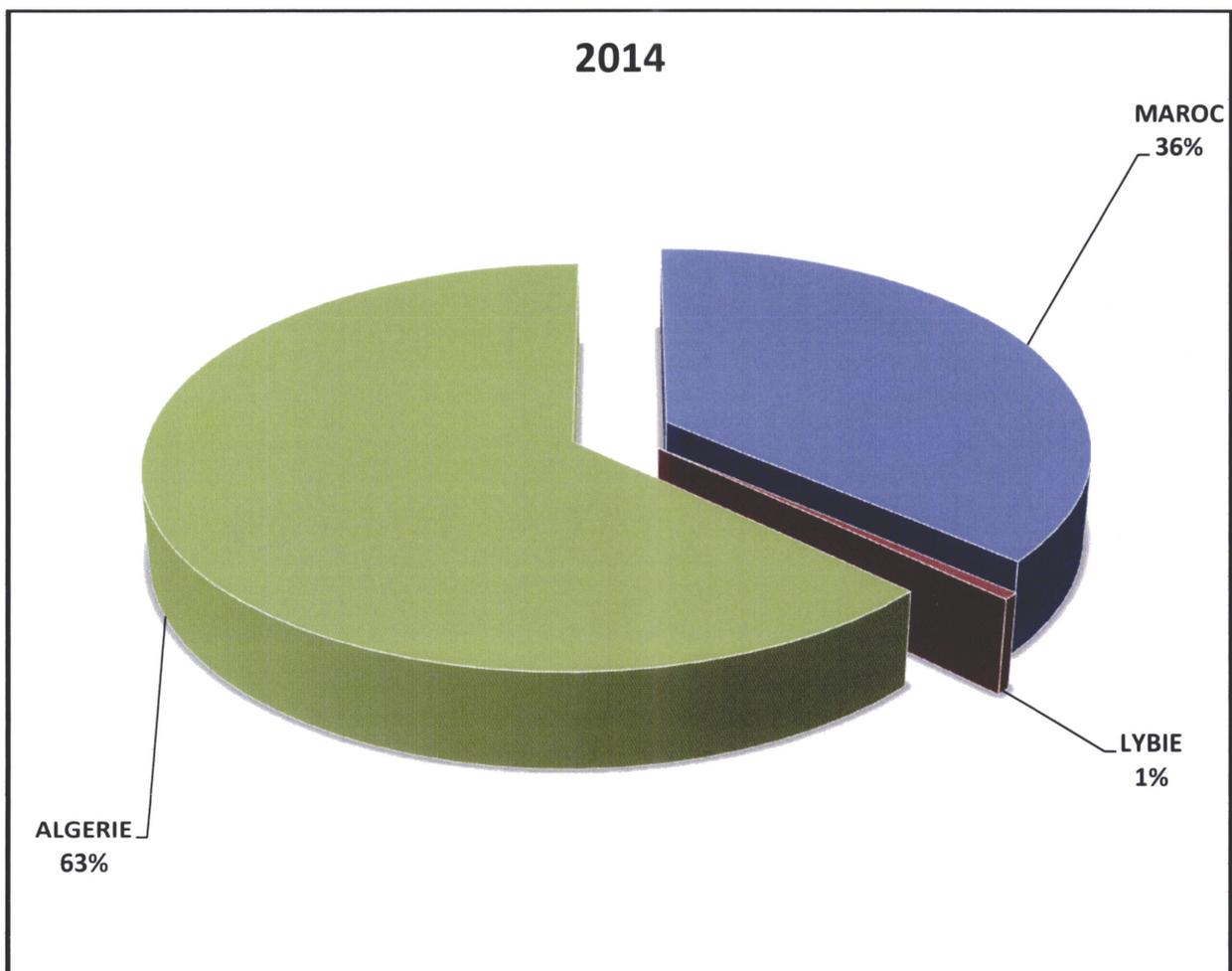
	2010	2011	2012	2013	2014
CA Total HT	101 161	101 947	98 538	94 810	89 740
CA Local HT	61 852	60 954	60 887	58 740	59 835
CA Export	39 309	40 993	37 651	36 069	29 905
Pourcentage local en tonnes	51%	49%	53%	54%	62%



II.A.2. Chiffre d'affaire export par pays :

UNITE = 1 000 Dinars

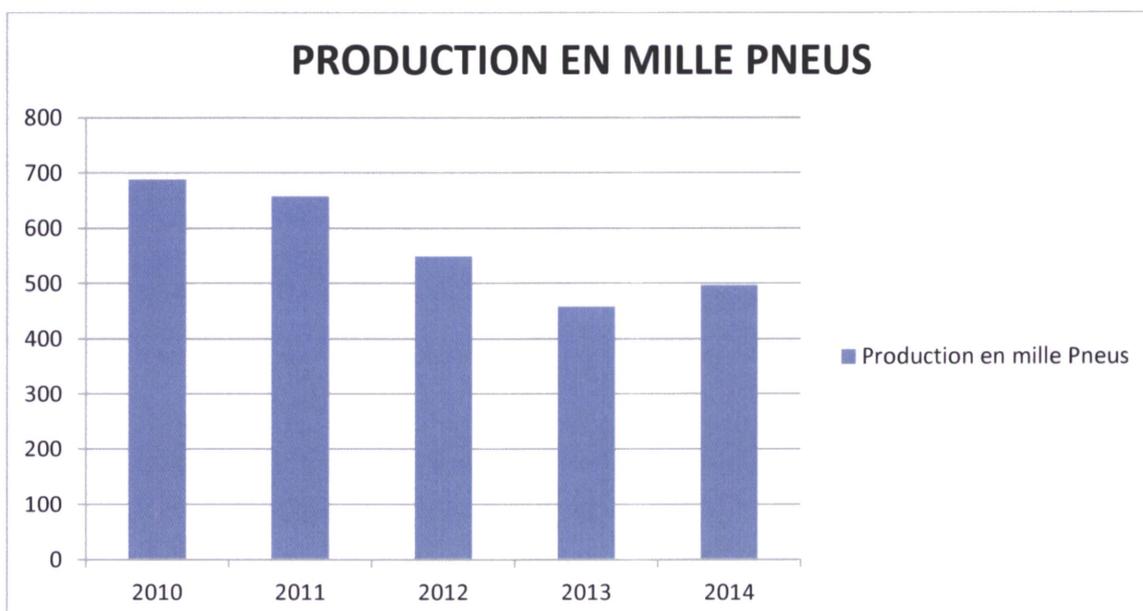
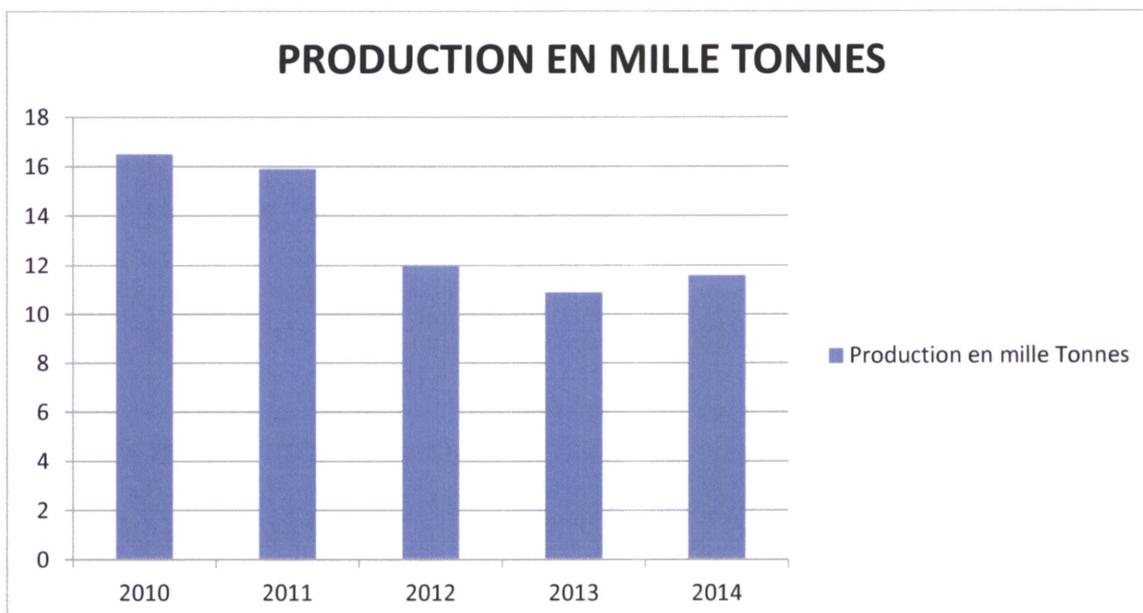
pays	2013	%	pays	2014	%
MAROC	11 857	33	MAROC	10 894	36
LYBIE	1 978	5		172	1
ALGERIE	21 366	59	ALGERIE	18 838	63
FRANCE	39	0		0	0
AFRIQUE	539	1	AFRIQUE	0	0
MOYEN ORIENT	291	1		0	0
AUTRES	0	0	AUTRES	0	0
TOTAL	36 069	100		29 905	100



II.B. Production

La production de pneumatiques des deux usines durant l'année 2014 a atteint 11 584 tonnes, soit une progression de 5.8 % par comparaison aux réalisations de l'année 2013. L'évolution de la production depuis 2010 (en unités de pneus et en tonnes) est présentée dans le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014
Mille tonnes	16.5	15.9	12.0	10.9	11.6
Mille pneus	689	659	550	459	497



Toutefois, il ya lieu de préciser que le niveau réel de la production est inférieur à la capacité nominale de production évaluée à 20.3 Mille tonnes par an pour les deux usines de M'saken et Menzel Bourguiba.

Ainsi, le taux d'occupation se présente comme suit :

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014
Production en Mille Tonnes	16.5	15.9	12.0	10.9	11.6
Capacité en Mille Tonnes	24.3	24.3	20.3	20.3	20.3
Taux d'occupation	68 %	65 %	59 %	54 %	57 %

II.C. Approvisionnements et achats consommés

II.C.1. Matières premières :

Le coût d'achat des matières premières est essentiellement tributaire de la volatilité du cours mondial et de la variation de la parité USD/TND et EURO/TND.

Le coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits s'élève au 31/12/2014 à 3 803,883 Dinars contre 4 132,934 Dinars au 31/12/2013, soit une régression de 8 %.

II.C.2. Energie :

La valeur de la consommation d'énergie (électricité) est passée de 3 937 746 Dinars au 31/12/2013 à 4 750 786 Dinars au 31/12/2014. L'augmentation du coût de l'énergie au cours de l'année 2014 a engendré une hausse de 14 % du coût/tonne produit qui a passé de 359,700 Dinars par tonne produit en 2013 à 410,112 Dinars en 2014.

II.D. Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements s'élève au 31/12/2014 à 693 917 Dinars contre 863 837 Dinars au 31/12/2013.

Le tableau suivant retrace le solde initial des immobilisations corporelles et incorporelles, les mouvements de l'exercice 2014 (acquisitions, cessions et autres sorties), et le solde final en termes de valeurs brutes ainsi que les amortissements cumulés au 31/12/2014 par nature d'immobilisation:

UNITE = 1 000 Dinars

Immobilisations	Valeur au 31/12/2013	Acquisition 2014	Transfert	Cession et autres 2014	Valeur au 31/12/2014	Amortissements cumulés au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles							
Know How	7 004	0	0	0	7 004	-7 004	0
Logiciels	659	5	0	0	664	-655	9
Fonds de commerce	763	0	0	0	763	-686	76
En cours	0	0	0	0	0	0	0
Sous total 1	8 425	5	0	0	8 431	-8 345	86
Immobilisations corporelles							
Terrain	1 368	0	0	0	1 368	0	1 368
Constructions	25 762	0	0	0	25 762	-17 829	7 934
AAI constructions	3 342	0	0	0	3 342	-3 164	178
Matériel et outillage industriels	139 748	0	182	-7	139 923	-136 642	3 281
Matériel de transport	1 642	0	0	-26	1 617	-1 397	220
Matériel informatique	1 166	0	30	-3	1 193	-1 099	94
AAI	1 101	0	170	-4	1 267	-979	288
Equipement de bureau	445	0	9	0	454	-423	30
En cours	390	689	-392	0	686	0	686
Sous total 2	174 964	689	0	-40	175 612	-161 533	14 079
Total 1+2	183 389	694	0	-40	184 043	-169 878	14 165

II.E. Résultat de l'exercice

L'exercice 2014 se trouve être clôturé avec un résultat net négatif de 1,4 Millions de Dinars contre un résultat net négatif de 16,8 Millions de Dinars au terme de l'exercice clos au 31/12/2013 (soit un résultat après modification comptable de -19,3 Millions de Dinars au 31/12/2013) enregistrant ainsi une augmentation de 15,3 Millions de Dinars.

L'exercice 2014 a été marqué essentiellement par :

- La chute de la demande sur le marché local suite au ralentissement de l'activité économique du pays et au développement du marché parallèle ce qui a ramené la STIP à accorder des ristournes supplémentaires au cours du deuxième semestre 2014. Ceci a permis à la société de réaliser un chiffre d'affaire HT de 59,8 Millions de Dinars au cours de 2014 (25,6 Millions de Dinars au cours du premier semestre 2014) contre 58,7 Millions de Dinars au cours de 2013, soit une légère amélioration de 1,87 %.
- La chute des ventes à l'exportation de 36 Millions de Dinars en 2013 à 29,9 Millions de Dinars en 2014 et ce, suite aux incidents sur les frontières tuniso-libyenne et tuniso-algérienne.
- La progression de la production qui a atteint au 31/12/2014 la somme de 11 584 tonnes contre 10 947 tonnes au 31/12/2013, soit une progression de 5,8 %.

- La légère amélioration du taux d'occupation (capacité de production) des deux usines de M'saken et Menzel Bourguiba qui a passé de 54% en 2013 à 57 % en 2014.
- La diminution du coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits qui s'élève au 31/12/2014 à 3 803,883 Dinars contre 4 132,934 Dinars au 31/12/2013, soit une régression de 8 %.
- La signature de conventions de consolidation avec la BNA et la BIAT (outre les actes de consolidation déjà signés, au cours des exercices antérieurs, avec la BTK, l'UIB, l'AMEN BANK, l'UBCI et ATTIJARI BANK). La STIP continue à négocier avec la STB et la BFT pour la restructuration de leurs engagements.

L'augmentation du résultat de l'exercice 2014 par rapport à celui de 2013 s'explique essentiellement par :

- Le renversement, en 2014, de la tendance de la variation des stocks des produits finis et des encours. En effet, cette variation a passé d'un déstockage de production de 4,3 Millions de Dinars au 31/12/2013 à une production stockée de 5,7 Millions de Dinars au 31/12/2014. Cette situation a contrecarré la diminution du chiffre d'affaire de 5 Millions de Dinars enregistrée en 2014.
- La diminution des achats d'approvisionnement consommés de 0,8 Millions de Dinars expliquée par la baisse du coût moyen des matières premières consommées par tonne de pneus produits.
- La diminution significative des dotations aux amortissements de 6,3 Millions de Dinars expliquée essentiellement par la fin de la période d'amortissement du know how et des équipements all steel.
- La diminution des dotations aux provisions de 2,1 Millions de Dinars expliquée par la baisse des dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation des créances de 2 Millions de Dinars et pour dépréciation des titres de participation de 0,7 Millions de Dinars et par l'augmentation des dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation des stocks de 0,2 Millions de Dinars et des dotations (nettes) pour risques et charges de 0,4 Millions de Dinars.
- La régression des charges financières nettes de 2,2 MD (soit 16,86 %) passant de 12,9 MD au 31/12/2013 à 10,8 MD au 31/12/2014. Cette régression est due essentiellement à la signature, en 2014, de l'acte de consolidation et de restructuration de la dette envers la BIAT qui a permis de faire bénéficier l'exercice 2014 de l'abandon immédiat, par la BIAT, des intérêts de retard qui s'élèvent à la date de mise en place à 2,3 MD.
- L'augmentation des charges du personnel qui se sont élevées à 23,7 MD au 31/12/2014 contre 23 MD au 31/12/2013 (soit une augmentation de 0,7 MD) suite essentiellement à l'avancement normal lié à l'ancienneté, l'augmentation des autres charges d'exploitation de 0,3 Millions de Dinars et la non réalisation, en 2014, d'autres gains ordinaires contre des gains réalisés en 2013 pour 0,2 Millions de Dinars.

Le tableau suivant illustre, en détail, les variations des différentes rubriques de l'état de résultat :

Libellée	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	89 739 515,417	94 810 173,399	-5 070 657,982
Chiffre d'affaires local	59 834 999,497	58 740 346,937	1 094 652,560
Chiffre d'affaires export	29 904 515,920	36 069 826,462	-6 165 310,542
Autres produits d'exploitation	229 199,606	260 538,210	-31 338,604
Produits d'exploitation	89 968 715,023	95 070 711,609	-5 101 996,586
Variation des stocks de produits finis et des encours	5 714 376,135	(4 332 861,154)	10 047 237,289
Achat consommés	(55 811 625,977)	(56 648 871,426)	837 245,449
Marge sur coût matière	39 871 465,181	34 088 979,029	5 782 486,152
Marge sur coût matière en % du CA	44,4%	35,9%	
Autres charges d'exploitation	(4 330 053,863)	(4 083 092,699)	(246 961,164)
Charges de personnel	(23 670 184,565)	(22 982 196,616)	(687 987,949)
Dotations aux amortissements	(2 278 014,948)	(8 614 120,357)	6 336 105,409
Résultat d'exploitation hors provisions	9 593 211,805	(1 590 430,643)	11 183 642,448
Dotations aux provisions	(1 131 075,743)	(3 666 368,622)	2 535 292,879
Reprises sur provisions	1 019 467,542	1 426 552,938	(407 085,396)
Résultat d'exploitation	9 481 603,604	(3 830 246,327)	13 311 849,931
Charges financières nettes	(10 765 481,753)	(12 948 850,047)	2 183 368,294
Produits des placements	0,000	0,000	0,000
Autres gains ordinaires	0,210	153 161,887	(153 161,677)
Résultat avant impôt	(1 283 877,939)	(16 625 934,487)	15 342 056,548
Impôt sur les sociétés	(145 636,155)	(145 326,595)	(309,560)
Résultat net de l'exercice	(1 429 514,094)	(16 771 261,082)	15 341 746,988
Effet des modifications comptables	0,000	(2 511 543,729)	2 511 543,729
Résultat après modification comptable	(1 429 514,094)	(19 282 804,811)	17 853 290,717

II.F. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport a été établi.

II.G. Evolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années

UNITE = 1 000 Dinars

Rubriques	2010	2011	2012 (*)	2013	2014
Revenus	101 161	101 947	98 538	94 810	89 740
Autres produits d'exploitation	221	250	254	261	229
Total des produits d'exploitation	101 382	102 197	98 792	95 071	89 969
Variation des stocks de produits finis et des encours	-2 523	-7 341	6 587	4 333	-5 714
Achat d'approvisionnements consommés	69 177	83 317	66 351	56 649	55 812
Charges de personnel	18 861	20 635	22 016	22 982	23 670
Dotations aux amortissements et aux provisions	13 167	6 044	8 292	10 629	2 390
Autres charges d'exploitation	3 981	3 999	3 778	4 308	4 330
Total des charges d'exploitation	102 663	106 654	107 024	98 901	80 487
Résultat d'exploitation	-1 281	-4 457	-8 232	-3 830	+9 482
Charges financières	-13 823	-10 094	-11 780	-12 949	-10 766
Produits des placements	0	0	333	0	0
Autres gains ordinaires	11	104	375	153	0
Autres pertes ordinaires	-3	-48	-27	0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-15 096	-14 495	-19 403	-16 771	-1 284
Impôt sur les bénéfices	-73	-66	-74	-145	-146
Résultat net de l'exercice	-15 169	-14 561	-19 403	-16 771	-1 430
Effet des modifications comptables	0	0	-2 420	-2 512	0
Résultat après modification comptable	-15 169	-14 561	-21 823	-19 282	-1 430

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Indicateurs :	2010	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires en 1 000 Dinars	101 382	102 197	98 792	95 071	89 969
Production en Mille Tonnes	16.5	15.8	12.0	10.9	11.6
Investissements en 1 000 Dinars	1 765	1 193	1 496	864	694
Endettement en 1 000 Dinars	175 000	180 000	178 000	174 000	175 000

II.H. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Volet organisationnel

Il y a lieu de noter, à ce titre, que deux missions confiées à des cabinets externes sont actuellement en cours :

- Mission de diagnostic, mise à jour et harmonisation des manuels de procédures de gestion,
- Mission de diagnostic du système d'information et d'élaboration d'un plan directeur informatique visant, in fine, la mise en place d'un nouveau système d'information de la STIP.

Volet commercial

De nos jours et face à l'ampleur du marché parallèle et de la concurrence, et afin d'augmenter le chiffre d'affaires de la STIP, d'assurer les ventes, de reprendre sa part de marché et d'augmenter son portefeuille clients, des négociations pour une coopération commerciale avec le partenaire stratégique PIRELLI ont été entamées et une stratégie commerciale, fondée sur les études de marchés, a été tracée pour le moyen et long terme. Sur le marché local, la stratégie commerciale est basée :

- dans une première étape, sur le renforcement du partenariat entre la STIP, les grossistes et les revendeurs visant essentiellement à combattre ensemble le marché parallèle, à attaquer de nouvelles dimensions et à organiser, chaque semestre, une « journée revendeurs »,
- dans une seconde étape, sur la reprise de la part de marché de la STIP qui est de nature à permettre l'augmentation de la production et, par conséquent, la maîtrise des coûts,
- dans une troisième étape, sur la spécialisation dans les dimensions générant plus de marge bénéficiaire et sur le renforcement de la position de la filiale SOMACOP.

Sur le marché export, la stratégie commerciale est basée, d'abord, sur la négociation de contrats « off-take » pour l'usine de Menzel Bourguiba, ensuite, sur la sélection de la clientèle, et enfin, sur la création de propres filiales en Algérie à l'instar de la SMTP Amine au Maroc.

Volet financier

La démarche adoptée par la STIP, depuis quelques années, permet de renforcer la confiance des banques en une issue finale permettant de maintenir en vie une entreprise viable.

Cette confiance, doublée d'un intérêt à sauver une partie de l'ancienne créance, est de nature à permettre d'assurer l'octroi par les banques des crédits d'exploitation à temps et au volume nécessaire assurant une exploitation optimale.

De 2012 à 2014, la STIP a signé avec 6 banques privées et une banque publique, à savoir AMEN BANK, ATTIJARI BANK, UBCI, BTK, BIAT, UIB et la BNA, des arrangements portant sur l'assainissement de leurs créances et elle continue à négocier avec la STB et la BFT pour la restructuration de leurs engagements

Par ailleurs, un cahier des charges a été préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan et une banque d'affaires a été retenue, en mars 2015, pour la réalisation de cette étude.

II.I. Changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Aucun changement de méthodes n'a été effectué en 2014.

III- Participations

La STIP a deux sociétés filiales :

- La SOMACOP (ayant, elle-même, une filiale la « SOMACOP + »)
- La SMT Pneus Amine Maroc (Société à réseau implantée au Maroc)

III.A. LA SOCIETE MAGHREBINE DE COMMERCIALISATION DE PNEUMATIQUES « SOMACOP »

La SOMACOP a été créée en Mars 1983, elle a pour objet la commercialisation de tout article en caoutchouc pneumatique et Industriel. Il s'agit du distributeur grossiste de la « STIP » en Tunisie.

Son capital s'élève actuellement à 595 000 Dinars détenu à hauteur de 99,98 % (594 920 Dinars) par la « STIP ». Ce capital est divisé en 59 500 actions de 10 Dinars chacune.

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice 2014 s'élève à 16,3 millions de dinars.

La « SOMACOP » a créé en 1998 une filiale (SARL) d'un capital de 300.000 dinars détenu à hauteur de 99,9 % par la « SOMACOP ». Cette société a pour objet la commercialisation au détail de tout article de pneumatique en caoutchouc industriel (produits locaux et importés).

III.B. LA SOCIETE MAROCO TUNISIENNE PNEU AMINE « SMTP AMINE »

La société Maroc Tunisienne pneu amine « SMTP AMINE » est une société commerciale de droit marocain (à réseau de distribution) établie au Maroc, la STIP détient 65% de son capital et 35% appartenant à un partenaire marocain la société MAAP.

Le capital actuel de la SMT Pneus Amine s'élève à hauteur de 55.943.000 DHS (soit l'équivalent de 11 188 000 Dinars).

Le chiffre d'affaires réalisé durant 2014 par la SMT Pneus Amine est de 114 Millions de Dirhams (soit l'équivalent de 23 millions de dinars).

III.C. LES PRISES DE PARTICIPATION ET ALIENATIONS

Les prises de participations et aliénations de titres de participation enregistrées en 2014 se détaillent dans le tableau suivant :

	Solde au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2014
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	-	-	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	-	-	4 508 355
Total	10 105 205	-	-	10 105 205

IV – ACTIONNARIAT

IV.A. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA « STIP »

Capital social : 12.623.469 Dinars

Catégorie des titres de capital : actions ordinaires

Nominal : 3 Dinars

Libération : Intégrale

Liste des actionnaires détenant individuellement 5 % et plus du capital de la « STIP » :

<i>ACTIONNAIRES</i>	<i>Montant (en DT)</i>	<i>Nombre d'Actions</i>	<i>En %</i>
TUNISIENS			
"S.T.U.S.I.D BANK"	1 937 274	645 758	15,35
"B.T.K"	1 463 325	487 775	11,59
"O. C. T"	1 129 119	376 373	8,94
"S.T.B."	922 533	307 511	7,31
S/TOTAL	5 452 251	1 817 417	43,19
ETRANGERS			
PIRELLI	1 998 690	666 230	15,83
"BID"	1 788 321	596 107	14,17
S/TOTAL	3 787 011	1 262 337	30,00
TOTAL	9 239 262	3 079 753	73,19

Les actionnaires détenant moins de 5 % du capital social se présentent comme suit :

<i>ACTIONNAIRES</i>	<i>Montant (en DT)</i>	<i>Nombres d'Actions</i>	<i>En %</i>
Autres petits porteurs (- 5 %)	3 384 207	1 128 069	26,81
TOTAL GÉNÉRAL	12 623 469	4 207 823	100

IV.B. CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article 33 des statuts)

- 1) Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.
- 2) Tout actionnaire peut être représenté à l'Assemblée Générale par toute autre personne actionnaire ou non de la société.
- 3) Toutefois, l'Etat Tunisien, les Etablissements publics et les communes sont valablement représentés par leurs représentants légaux ; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ce mandataire soit lui même actionnaire de la société. Les femmes mariées par leur mari s'ils ont l'administration des biens de ces dernières, les mineurs ou interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire.
- 4) Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.
- 5) La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

IV.C. RACHAT D' ACTIONS, NATURE ET CADRE LEGAL DE L'OPERATION

Selon l'article 19 de loi N° 94-117 les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne a fixé les conditions d'intervention des sociétés sur leurs propres actions:

- Elles sont effectuées par un seul intermédiaire par séance de bourse

- Elles ne peuvent être réalisées par transaction de bloc
- Elles sont situées à l'intérieur de la fourchette définie par le cours le plus bas et le cours le plus élevé autorisés au cours de la séance de bourse.

A cette fin, le conseil d'administration réuni le 20 Février 2002 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire le principe de régulation du titre « STIP » par le prélèvement sur les bénéficiaires 2001 d'une réserve de régulation.

Le montant de cette réserve devait tenir compte des éléments suivants :

- a) Le domaine d'intervention est fixé comme suit : Au niveau de l'achat lorsque le prix atteindra un niveau inférieur à 15,500 D et au niveau de la vente lorsque le prix de l'action dépassera 17,000 D.
- b) Le nombre maximum, d'actions pouvant faire l'objet d'acquisition est de 10% des titres déposés à la « STICODEVAM » soit environ 40 000 actions.
- c) Le délai de l'opération est fixé réglementairement à 3 ans.

Tenant compte des facteurs précités, l'assemblée générale ordinaire du 19 Mars 2002 a fixé la réserve de régulation à 700 000 D et a approuvé l'idée de constituer un comité issu du Conseil pour contacter les autorités concernées par cette opération (BVMT, CMF,...) et procéder au choix de l'intermédiaire en bourse chargé de cette opération de régulation.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'assemblée générale ordinaire, la « STIP » a établi une note d'information au Conseil de Marché Financier.

Au 31/12/2014, la STIP détient 32 845 actions pour un montant de 325 724,075 DT puisé sur la réserve spéciale de 700 000 DT. Ces actions ne donnent droit ni au dividende ni au droit à la souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire ni au droit de vote.

V – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

V.A. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

(Article 17 des statuts)

- 1) La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Toutefois, dans le cas où l'état Tunisien prendrait des participations dans la société, ses représentants seront nommés conformément aux lois et règlements en vigueur.
- 2) Les Administrateurs ne doivent pas être soumis aux incapacités et déchéances prévues par la législation en vigueur.
- 3) Les Administrateurs qui au cours de leurs fonctions cessent de représenter l'autorité ou l'organisme qui les a désignés sont considérés comme démissionnaires et doivent être remplacés.
- 4) Les membres du Conseil pourront être soit des personnes physiques soit des personnes morales de droit privé ou public.
- 5) Les personnes morales autres que l'état Tunisien désignées comme Administrateurs, sont représentées aux délibérations du Conseil d'Administration ; à savoir :
 - Les personnes morales de droit public, par leur représentant légal ou par un mandataire nommé désigné ;
 - Les sociétés civiles, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;
 - Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés à responsabilité limitée, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;

- Les sociétés anonymes, par leur Président Directeur Général, ou par un mandataire de leur Conseil d'Administration.

6) Lorsque l'Administrateur est une personne morale, il n'est pas nécessaire que le gérant, l'administrateur ou le mandataire qui la représente au Conseil soit personnellement actionnaire de la présente société.

V.B. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Aucune.

V.C. Rôle de chaque organe d'administration et de direction

V.C.1- Rôle du conseil d'administration :

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal. Ils doivent garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit, sous sa responsabilité, les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Le conseil d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société, et un état des sûretés consenties par elle. Il doit, conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société. Le rapport annuel détaillé doit être communiqué aux commissaires aux comptes.

V.C.2- Rôle du président directeur général :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui a la qualité de président directeur général. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

V.D. Comités spéciaux et rôle de chaque comité

Comité permanent d'audit :

Le conseil d'administration de la société a procédé, lors de sa réunion du 21 Février 2006 et conformément aux dispositions de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, à la création d'un comité permanent d'audit composé de 3 membres.

Le comité permanent d'audit de la STIP veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

VI – Historique de la valeur STIP

Source : www.bvmt.com.tn



VII – Affectation du résultat

VII.A. Dispositions statutaires

L'article 49 des statuts de la société stipule que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices comptables antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixés.
- les réserves statutaires.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

De même l'article 50 des statuts se rapportant au paiement des dividendes stipule :

- 1) Le paiement des dividendes se fait à l'époque et aux lieux désignés par le Conseil d'Administration.
- 2) Les dividendes des actions sont payés au porteur du titre
- 3) Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.
- 4) Tout dividende, régulièrement perçu ne peut faire l'objet ni d'un report ni d'une restitution.

VII.B. Evolution des capitaux propres

Unité : Dinars

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2010 avant affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 785 658,836	(102 579 198,470)	(15 169 044,457)	(92 641 923,366)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/06/2011							(15 169 044,457)	15 169 044,457	
Soldes au 31/12/2010 après affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 785 658,836	(117 748 242,927)	0	(92 641 923,366)
Quote-part de l'exercice						(20 095,190)			
Résultat de l'exercice 2011								(14 560 735,668)	
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 765 563,646	(117 748 242,927)	(14 560 735,668)	(107 222 754,224)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/06/2012							(14 560 735,668)	14 560 735,668	
Soldes au 31/12/2011 après affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 765 563,646	(117 748 242,927)	0	(107 222 754,224)
Subvention d'investissement						25 000,000			
Quote-part de l'exercice						(15 511,858)			
Résultat de l'exercice 2012								(19 311 551,029)	
Soldes au 31/12/2012 avant retraitement	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 775 051,788	(132 308 978,595)	(19 311 551,029)	(126 524 817,111)
Effet des modifications comptables							(2 419 981,841)	(91 561,888)	
Soldes au 31/12/2012 après retraitement	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 775 051,788	(134 728 960,436)	(19 403 112,917)	(129 036 360,840)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 21/06/2013							(19 311 551,029)	19 311 551,029	
Subvention d'investissement						12 500,000			
Quote-part de l'exercice						(16 761,858)			
Effet des modifications comptables							(91 561,888)	91 561,888	
Résultat de l'exercice 2013								(16 771 261,082)	
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 770 789,930	(154 132 073,353)	(16 771 261,082)	(145 811 883,780)
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/06/2014							(16 771 261,082)	16 771 261,082	
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/06/2014	(3)						1,720		
Régularisation de la cession de 5 actions propres					49,585				
Subvention d'investissement						12 500,000			
Quote-part de l'exercice						(16 761,858)			
Résultat de l'exercice 2014								(1 429 514,094)	
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	12 623 469	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 724,075)	7 766 529,792	(170 903 334,435)	(1 429 514,094)	(147 245 611,427)

VIII – Gestion des ressources humaines

L'effectif de la société est passé de 944 employés au 31/12/2013 à 945 employés au 31/12/2014.

	2010	2011	2012	2013	2014
Recrutement					
Permanents	0	0	0	4	1
Réinsertions suite amnistie	0	2	1	0	0
Contractuels	0	63	39	40	21
Contractuels suite suppression de la sous-traitance	0	42	0	0	0
Total entrées	0	107	40	44	22
Départ					
Fin de contrat	2	1	1	3	1
Abandon de poste	0	1	2	1	3
Départ à la retraite anticipée	2	8	7	2	0
Départ à la retraite normale	5	3	7	16	8
Départ à la retraite pour des raisons économiques	1	0	0	0	0
Invalidité	1	1	0	0	1
Décès	3	1	2	3	3
Licenciement	0	0	0	0	2
Démission	2	2	2	3	3
Total départ	16	17	21	26	21
Effectif au 31/12	819	909	928	944	945

Les charges du personnel se sont élevées à 23,67 MD au 31/12/2014 contre 22,98 MD au 31/12/2013, soit une augmentation de 3 % et ce suite essentiellement à l'avancement normal lié à l'ancienneté.

Durant l'exercice 2014, 648 employés de la STIP ont bénéficié d'une formation en intra et inter- entreprises pour un montant global de 163 milles Dinars.

	Unité : Mille Dinars				
	2010	2011	2012	2013	2014
Charges de personnel en mille Dinars (FP)	18 861	20 635	22 016	22 982	23 670
Chiffre d'affaires HT en mille Dinars (CA)	101 161	101 947	98 538	94 810	89 740
FP / CA	19 %	20 %	22 %	24 %	26 %
Formation en mille Dinars	132	118	41	135	163
Nombre d'actions de formation	153	93	35	96	106
Nombre de participants	510	342	105	331	648

IX – Élément sur le contrôle interne

IX.A. Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le § 7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacités ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

IX.B. Description des activités et procédures de contrôle interne mises en place

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

- 1- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, et en application des procédures relatives à l'activité qu'il exerce et autorisations communiquées par sa hiérarchie ;
- 2- Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur au sein de la société. Les responsables des directions procèdent ainsi aux approbations, autorisations, évaluations des performances opérationnelles, répartitions des tâches en vue de séparer les fonctions incompatibles, vérifications, recommandations, nécessaires à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
- 3- Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la direction générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la direction générale.

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences management de la qualité prévues par les normes ISO aux quelles la STIP est certifiée.

Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédure détailléesetc.

IX.C. Information et communication

L'information pertinente est identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités. Les systèmes d'information de la STIP produisent, entre autres, des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Ces systèmes traitent, non seulement, des données produites par la STIP, mais également celles émanant de l'extérieur (événements, marche de l'activité, contexte général...) et qui sont nécessaires à la prise de décisions en matière de conduite des affaires et de communication externe.

La STIP s'efforce à assurer une communication efficace à triple niveau :

- Une communication ascendante : émanant du personnel et remontant à la Direction Générale moyennant des comptes rendus et des reportings réguliers se rapportant notamment aux informations importantes ;
- Une communication descendante : allant de la Direction Général au personnel moyennant des notes de services,...destinée à faire comprendre aux employés le rôle qu'il sont appelés à jouer dans le système de contrôle interne ;
- Une communication horizontale : entre les membres du personnel moyennant des notes internes,... basée sur la relation existante entre les propres activités des uns et des autres des membres du personnel.

Par ailleurs, la STIP veille à assurer une communication efficace avec les tiers, tels que ses clients et fournisseurs (locaux et étrangers), autorité de tutelle, ministères concernés, CMF, BVMT,... .

IX.D. Suivi du contrôle (Pilotage)

Les systèmes de contrôle interne doivent, eux-mêmes, être contrôlés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances qualitatives. Pour cela, la STIP n'épargne aucun effort pour mettre en place un système de suivi permanent ou pour procéder à des évaluations périodiques.

IX.D.1- Suivi permanent :

Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la société et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux.

IX.D.2- Evaluations périodiques :

➤ Par le comité permanent d'audit :

Le comité permanente d'audit veille, non seulement au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires, mais également à l'évaluation périodique des systèmes mis en place. Il est appelé, à ce titre, à procéder à :

- La vérification de la fiabilité des informations fournies compte tenu des risques liés à l'activité de la société,
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la société et autres organes chargés de missions de contrôles (commissaires aux comptes, services du contrôle général des finances....) et,
- L'adoption des mesures correctives.

➤ **Par l'audit interne :**

L'audit interne est une fonction d'appréciation et d'évaluation dont les principales attributions sont les suivantes :

- S'assurer de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de maîtriser les risques,
- Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité,
- Informer régulièrement, de manière indépendante, la direction générale, l'organe de supervision et le cas échéant le comité d'audit de l'état du contrôle interne,

Toute entreprise qui souhaite avoir la pleine maîtrise de ses risques et réunir les conditions d'une croissance durable doit se doter d'une fonction d'audit interne performant

➤ **Par les commissaires aux comptes :**

Les commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent, toutefois, des recommandations au conseil d'administration et à la direction générale destinées à pallier les insuffisances relevées.

PARTIE II :

- **Rapport général des commissaires aux comptes**
- **Rapport spécial des commissaires aux comptes**
- **Etats financiers**
 - **Bilan**
 - **Etats de résultat**
 - **Etat de flux de trésorerie**
 - **Notes aux états financiers**

Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Tél : 70 749 111 / Fax : 70 749 045 F-mail: tunisoffice@tn.ey.com

Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2091 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215 F-mail: fac.fac@nlanet.tn

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

7.1. La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 1.429.514 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 147.245.611 DT, soit 153.557.346 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2014 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2014, supérieur de 98.936 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 147.245.611 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec sept banques et continue à négocier avec les autres banques, notamment la STB et la BFT, concernées pour le traitement de ses engagements.

Un cahier des charges a été, d'un autre côté, préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan et une banque d'affaires a été retenue, en mars 2015, pour la réalisation de cette étude.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note VI.1 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux confirmés, à la même date, par la STB dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de cette banque au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 230.000 DT et -903.000 DT.

Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2014, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers cette banque.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 19 juin 2014 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012 et du 21 juin 2013, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale

Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2014 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP, à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 5 juin 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Anis LADHAR



Financial Auditing & Consulting

Fadhel JAOUA





Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Tél : 70 749 111 / Fax : 70 749 045 E-mail: tunisoffice@tn.ey.com



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2091 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215 E-mail: fac.fac@planet.tn

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2014 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 2.870.872 DT et 650.757 DT, et ce, compte tenu d'un abandon d'intérêts de retard dus à la BIAT pour 1.920.808 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à cette filiale se sont élevées à 79.064 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2014 par la STIP se sont élevées à 17.847 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 23.193 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2014 la somme HTVA de 11.890 DT.
- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2014 la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis

2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2014, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.

- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2014 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 379 DT et 74.290 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2014 a porté sur 27.145 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Riadh Berrjeb (pour la période allant du 5 mai au 31 décembre 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014 et du 19 juin 2014, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois en veillant à appliquer toute éventuelle nouvelle décision gouvernementale à ce sujet,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 19 mai 2014, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 1^{er} janvier au 5 mai 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 5 mai 2014 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	94.188	2.502	82.255	0
Avantages postérieurs à l'emploi	1.494	1.494		
TOTAL	95.682	3.996	82.255	0

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	1.235	0	882	0
TOTAL	1.235	0	882	0

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue, en 2014, avec la SOMACOP n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature de la dite convention, les modalités y afférentes et ses incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 peuvent être récapitulées comme suit :

Il s'agit du détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour la période allant de juillet à septembre 2014 moyennant une rémunération, charges sociales comprises, s'élevant à 4.007 DT qui a été supportée par la STIP.

Cette convention a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

Fait à Tunis, le 5 juin 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Anis LADHAR



Financial Auditing & Consulting

Fadhel JAOUA



Etats financiers

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre
		2014	2013
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 430 823	8 425 423
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 345 265)	(8 285 232)
	III.1	85 558	140 191
Immobilisations corporelles		175 611 954	174 963 919
- Amortissements des immobilisations corporelles		(161 532 785)	(159 355 284)
	III.1	14 079 169	15 608 635
Immobilisations financières		10 680 521	10 654 087
- Provisions sur immobilisations financières		(5 634 589)	(5 679 100)
	III.2	5 045 932	4 974 986
Total des actifs immobilisés		19 210 660	20 723 812
Total des actifs non courants		19 210 660	20 723 812
Actifs courants			
Stocks		34 229 973	27 796 905
- Provisions pour dépréciation des stocks		(1 115 939)	(999 187)
	III.3	33 114 034	26 797 718
Clients et comptes rattachés		39 925 058	39 776 377
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 830 871)	(17 061 475)
	III.4	23 094 188	22 714 903
Autres actifs courants		12 029 880	10 423 885
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 108 135)	(1 209 557)
	III.5	10 921 745	9 214 328
Placements et autres actifs financiers	III.6	186 755	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	2 884 185	5 929 561
Total des actifs courants		70 200 906	68 020 319
Total des actifs		89 411 566	88 744 132

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
		2014	2013
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 766 530	7 770 790
Résultats reportés		(170 903 334)	(154 132 073)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(145 816 097)	(129 040 623)
Résultat de l'exercice		(1 429 514)	(16 771 261)
Total des capitaux propres	III.8	(147 245 611)	(145 811 884)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	62 518 811	32 546 850
Autres passifs non courants	III.10	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11	4 157 003	3 542 707
Total des passifs non courants		67 520 463	36 934 207
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	11 813 863	9 428 045
Autres passifs courants	III.13	44 757 224	46 578 926
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	112 565 628	141 614 837
Total des passifs courants		169 136 715	197 621 808
Total des passifs		236 657 178	234 556 015
Total des capitaux propres et des passifs		89 411 566	88 744 132

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12	Période de 12
		mois close le	mois close le
		31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	89 739 515	94 810 173
Autres produits d'exploitation	III.16	229 200	260 538
Total des produits d'exploitation		89 968 715	95 070 712
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(5 714 376)	4 332 861
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	55 811 626	56 648 871
Charges de personnel	III.18	23 670 185	22 982 197
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 389 623	10 853 936
Autres charges d'exploitation	III.20	4 330 054	4 083 093
Total des charges d'exploitation		80 487 111	98 900 958
Résultat d'exploitation		9 481 604	(3 830 246)
Charges financières nettes	III.21	10 765 482	12 948 850
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires		-	153 162
Autres pertes ordinaires		-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(1 283 878)	(16 625 934)
Impôt sur les bénéfices		145 636	145 327
Résultat des activités ordinaires après impôt		(1 429 514)	(16 771 261)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(1 429 514)	(16 771 261)
Résultat net de la période		(1 429 514)	(16 771 261)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	(2 511 544)
Résultat de l'exercice après modification comptable		(1 429 514)	(19 282 805)

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période close le	
		31/12/2014	31/12/2013 *
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(1 429 514)	(16 771 261)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		2 632 526	10 910 804
- Variations des :			
Stocks		(6 433 068)	2 993 977
Créances		(148 681)	(5 628 096)
Autres actifs courants		(1 605 995)	461 687
Placements et autres actifs financiers		3 177 054	-
Fournisseurs et autres dettes		(2 087 757)	19 903 250
- Transfert de charges		22 443	(82 554)
- Plus ou moins-value de cession		37	(133 384)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(5 872 956)	11 654 424
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(681 949)	(863 837)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	133 384
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(58 171)	(3 159)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		31 737	44 523
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(708 383)	(689 089)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		11	-
Encaissements provenant des emprunts		54 689 589	41 391 560
Encaissements provenant des subventions		12 500	12 500
Décaissements pour remboursement des emprunts		(33 373 358)	(55 827 750)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		21 328 743	(14 423 690)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		15 279	21 354
Variation de trésorerie		14 762 683	(3 437 002)
Trésorerie au début de l'exercice		(39 858 026)	(36 421 023)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.22	(25 095 343)	(39 858 026)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La société a accusé une perte nette de 1.429.514 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 147.245.611 DT, soit 153.557.346 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2014 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2014, supérieur de 98.936 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 147.557.346 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de

la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec sept banques et continue à négocier avec les autres banques, notamment la STB et la BFT, concernées pour le traitement de ses engagements.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, d'un autre côté, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de la quelle il a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir. Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Un cahier des charges a été, par la suite, préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan et une banque d'affaires a été retenue, en mars 2015, pour la réalisation de cette étude.

Par ailleurs, une visite a été effectuée, en octobre 2014, par la nouvelle direction générale de la STIP au partenaire technique et technologique PIRELLI à Milan en Italie, et ce, dans le but de relancer et de dynamiser la coopération entre la société et ce producteur mondial de pneumatiques. Deux experts de PIRELLI ont effectué, en conséquence, une visite aux deux usines de production de la société et une délégation de la STIP s'est déplacée, à son tour, en Italie pour discuter des modalités d'une éventuelle collaboration dans le cadre, d'une part, d'un accord « off-take » (accord d'écoulement) pour les pneus agraires et Génie civil de l'unité de Menzel Bourguiba, et d'autre part, d'une coopération commerciale entre les deux parties.

En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès des parties concernées en vue de lutter contre le commerce parallèle des pneumatiques.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des

prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014 Dinars contre 15 748 826 Dinars au 31 Décembre 2013. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN
	31/12/2013	Acquisitions	Transferts	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotation 2014	Sorties	31/12/2014	
<u>IMMO. INCORPORELLES</u>										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
-Logiciels	658 664	5 400	-	-	664 064	(632 877)	(21 898)	-	(654 775)	9 289
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(648 292)	(38 135)	-	(686 427)	76 270
-En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 425 423	5 400	-	-	8 430 823	(8 285 232)	(60 033)	-	(8 345 265)	85 558
<u>IMMO. CORPORELLES</u>										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(16 395 103)	(833 692)	-	(17 228 795)	7 663 575
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(585 531)	(14 320)	-	(599 851)	270 179
-Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 099 705)	(63 861)	-	(3 163 566)	177 988
-Matériel & outillages industriels	102 148 734	-	182 000	(6 986)	102 323 748	(97 897 312)	(1 152 482)	6 986	(99 042 807)	3 280 940
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
-Matériel de transport	1 642 384	-	340	(26 000)	1 616 724	(1 328 173)	(94 896)	26 000	(1 397 069)	219 655
-Matériel informatique	1 166 114	-	30 414	(3 241)	1 193 286	(1 073 129)	(29 334)	3 241	(1 099 222)	94 064
-Agencements, Aménagements & Installations	1 100 644	-	170 288	(4 254)	1 266 678	(959 649)	(23 220)	4 254	(978 615)	288 063
-Equipements de bureau	444 696	-	9 069	-	453 765	(417 293)	(6 177)	-	(423 470)	30 295
-En cours	389 905	688 516	(392 110)	-	686 311	-	-	-	-	686 311
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	174 963 919	688 516	-	(40 481)	175 611 954	(159 355 284)	(2 217 982)	40 481	(161 532 785)	14 079 169
Total (I+II)	183 389 342	693 917	-	(40 481)	184 042 777	(167 640 516)	(2 278 015)	40 481	(169 878 050)	14 164 728

III.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 5 045 932 Dinars contre 4 974 986 Dinars au 31 Décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	488 198	430 028
Prêts au personnel	87 118	118 854
Total brut	10 680 521	10 654 087
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 473 783	4 931 627
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 160 806	747 473
Total net	5 045 932	4 974 986

III.3. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 33 114 034 Dinars contre 26 797 718 Dinars au 31 Décembre 2013 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières	10 392 101	9 644 657
Produits finis	12 341 958	7 078 851
En-cours de production de biens	3 130 394	2 679 125
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 365 520	8 394 273
Total brut	34 229 973	27 796 905
Provision pour dépréciation des MP	4 574	8 373
Provision pour dépréciation des produits finis	311 365	190 814
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	33 114 034	26 797 718

III.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 23 094 188 Dinars contre 22 714 903 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Clients ordinaires	4 363 560	15 576 114
Clients locaux, effets à recevoir	1 200 373	110 625
Clients, chèques en caisse	18 447 102	8 164 215
Clients douteux	15 914 023	15 925 423
Total brut	39 925 058	39 776 377
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 830 871	17 061 475
Total net	23 094 188	22 714 903

III.5. Autres actifs courants

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2014 à 10 921 745 Dinars contre 9 214 328 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs débiteurs	996 443	740 014
Personnel	49 843	56 633
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	4 519 349	3 630 741
Taxes sur le CA récupérable	52 013	98 624
Etat, TFP à reporter	312 517	387 119
Etat, avances en douanes	213 510	197 465
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 495 911	3 302 866
Société du groupe SMTP	1 540 234	1 405 643
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	55 347	82 001
Charges constatées d'avance	344 259	125 577
Débiteurs divers	86 139	32 887
Total brut	12 029 880	10 423 885
Provision pour dépréciation des AAC	1 108 135	1 209 557
Total net	10 921 745	9 214 328

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 186 755 Dinars contre 3 363 809 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	129 677	3 306 731
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
Total	186 755	3 363 809

III.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 2 884 185 Dinars contre 5 929 561 Dinars au 31 Décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Caisses	5 615	20 714
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	741 000	1 855 000
Chèques à encaisser	2 066 302	3 498 693
Banques	71 269	555 154
Total	2 884 185	5 929 561

III.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2014 un solde négatif de 147 245.611 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2013 de 145 811 884 Dinars. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012 (après retraitement)	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 775 052	(46 982 177)	(87 746 784)	(19 403 113)	(129 036 361)
Affectation de résultat de l'exercice 2012 suivant la décision de l'AGO du 21/6/2013							(10 705 320)	(8 606 231)	19 311 551	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Effets des modifications comptables							(91 562)		91 562	-
Résultat net de l'exercice									(16 771 261)	(16 771 261)
Solde au 31 décembre 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 770 790	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)

(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

III.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 62 518 811 Dinars contre un solde de 32 546 850 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2014			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	257 878	171 919	1 633 230	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	345 942	197 681	1 828 549	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	419 863	279 909	2 659 135	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	200 982	100 491	904 421	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	365 007	182 504	1 779 410	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	404 224	202 112	1 970 590	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		-	22 664	10 992	33 656
AIL Crédits leasing	3 ans		8 992	70 628	-	79 620
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	71 096	-	-	71 096
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		801 838	490 878	-	1 292 716
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	2 912 687	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	5 959 059	993 176	-	6 952 235
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	-	1 571 433	142 857	1 714 290
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	-	233 736	-	233 736
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			-	3 000 000	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		2 031 667	1 060 000	-	3 091 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		12 272 004	1 533 996	-	13 806 000
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	16 923 000	-	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		4 259 260	740 740	-	5 000 000
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	5 082 000	847 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		2 230 588	929 412	-	3 160 000
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
Total			62 518 811	15 540 966	17 857 754	95 917 531

III.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Total	844 649	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 4 157 003 Dinars contre 3 542 707 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risques douaniers	205 474	182 391
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 811 314	2 568 412
Autres provisions pour risques et charges	1 140 215	791 905
Total	4 157 003	3 542 707

III.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014 contre 9 428 045 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	3 615 353	2 750 656
Fournisseurs étrangers	806 790	1 013 458
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	791
Fournisseurs, effets à payer	2 128 276	617 468
Fournisseurs, factures non parvenues	4 860 362	4 655 348
Total des fournisseurs d'exploitation	11 411 572	9 037 721
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	257 742	245 775
Total des fournisseurs d'immobilisations	402 291	390 324
Total	11 813 863	9 428 045

III.18. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 23 670 185 Dinars contre 22 982 197 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Salaires et primes	18 364 802	17 996 146
Charges sociales	4 415 420	4 244 420
Cotisations au fonds social	191 185	232 982
Frais de cantine	426 422	424 160
Médecine de travail	29 454	27 621
Indemnités de départ à la retraite	242 902	56 868
Total	23 670 185	22 982 197

III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 contre 10 853 936 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 278 015	8 614 120
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	413 332	747 473
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	116 752	199 187
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	-	1 760 354
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	55 644	168 403
Dotations aux provisions pour risques et charges	545 347	790 951
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(457 844)	(81 042)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	(265 341)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(387 670)	(197 750)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(173 953)	(882 420)
Total	2 389 623	10 853 936

III.20. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 330 054 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 contre 4 083 093 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Frais et commissions bancaires	1 025 957	1 060 608
Primes d'assurances	1 432 819	1 357 422
Entretiens et réparations	381 572	154 234
Frais de gardiennage	13 315	9 729
Frais postaux et de télécommunication	107 334	102 152
Charges locatives	113 791	107 769
Frais de transport sur ventes	261 074	307 438
Missions et réceptions	82 069	94 898
Publicités, publications et relations publiques	70 093	92 404
Impôt et taxes	413 836	413 047
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	209 116	201 848
Formation professionnelle	163 285	134 686
Autres charges diverses ordinaires	55 793	46 856
Total	4 330 054	4 083 093

III.21. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 10 765 482 Dinars contre 12 948 850 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	1 834 788	5 166 259
Intérêts sur emprunts d'investissement	2 870 872	1 375 946
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	3 637 209	3 476 544
Intérêts sur crédits d'exploitation	821 402	1 163 596
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	204 693	229 853
Intérêts sur financement des exportations	625 904	848 221
Intérêts sur crédits de financement des stocks	46 913	49 600
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	1 140 831	902 538
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	37	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	(286 269)	(264 360)
Pertes et gains de change non réalisés	98 148	(13 047)
Pertes et gains de change réalisés	(229 046)	13 699
Total	10 765 482	12 948 850

III.22. Trésoreries de début et de fin de période

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2014 présente un solde créditeur de 25 095 343 Dinars contre un solde de même nature de 39 858 026 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2013. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Liquidités en banques	71 269	555 154
Espèces en caisses	5 615	20 714
Chèques à encaisser	2 066 302	3 498 693
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	741 000	1 855 000
Découverts bancaires	(27 979 529)	(45 787 587)
Total	(25 095 343)	(39 858 026)

IV. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Antérieurement au 31 décembre 2013, les chèques reçus des clients à la date de reporting et non encore remis à l'encaissement, au plus-tard, un mois après cette date figuraient parmi les composantes de la rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au même titre que les autres chèques à encaisser.

Un changement de méthodes de présentation, est intervenu, lors de l'élaboration des états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et a consisté à présenter lesdits chèques parmi les composantes de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Les états financiers au 31 décembre 2013, ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

Toutefois, l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2013 n'a pas considéré, par omission, le changement de présentation des chèques à encaisser au titre de l'exercice 2012.

Le rattrapage de cette omission, en 2014, a donné lieu, à des fins comparatives, au retraitement, en pro-forma, des données publiées au titre de ladite période.

En dinars, pour la période close	Au 31/12/2013 publié (1)	Reclassements (2)	Au 31/12/2013 retraité (1)+(2)
Résultat net	(16 771 261)	-	(16 771 261)
Ajustements pour:			
- Variation des créances	(16 236 373)	10 608 278	(5 628 095)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 046 146	10 608 278	11 654 424
Variation de trésorerie	(14 045 280)	10 608 278	(3 437 002)
Trésorerie au début de l'exercice	(25 812 746)	(10 608 278)	(36 421 023)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(39 858 026)	-	(39 858 026)

V. Engagements hors bilan
1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	2 934 610	BH			
TOTAL	2 934 610				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
• Cautions personnelles des propriétaires	14 100 000				
Caution solidaire	1 000 000	SPG			(155)
Caution solidaire	1 500 000	SPG			(155)
Caution solidaire	3 000 000	SPG			(155)
Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			

Cautions solidaire	1 000 000	CSPD			
Cautions solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 264)
Cautions solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Cautions solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 381)
Cautions solidaire	500 000	TUNICOM			
• Cautions personnelles bancaires	300 000				
Cautions solidaire BH	300 000	TUNICOM			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	3 350 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
• Nantissements	700 000				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
TOTAL	18 150 000				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	11 003 558	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT		STB	
• Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	133 729	BH			
• Cautions bancaires CNSS	90 000	BH			
• Lettres de crédit	5 912 396	BH			
TOTAL	17 139 683				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	95 837 911
STB	17 832 418
BFT	3 000 000
BH	33 656
Attijari BANK	7 971 027
AMEN BANK	11 133 022
BTK	4 948 026
UIB	5 380 667
BNA	41 658 000
BIAT	3 810 000
CNSS	71 096

VI. Eventualités

1- La confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux confirmés, à la même date, par la STB dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de cette banque au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 230.000 DT et -903.000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2014, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers cette banque.

2- L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

VII. Informations sur les parties liées
A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2014, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 10.597.262 DT (correspondant à la contrevaletur de 53.228.694 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2014 à 64.318.826 MAD, soit 13.262.542 DT (convertie au cours de clôture).

- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2014 à 30.352.159 MAD, soit 6.258.615 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2014 a porté sur 27.145 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2014 pour la somme de 74.290 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2014 à 7.509.897 MAD soit 1.540.234 DT (convertie au cours de clôture).

a) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2014, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 14.767.027 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2014, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 5.677.570 DT provisionnée à hauteur de 829.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à la somme totale de 922.013 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2014, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) de deux ristournes additionnelles exceptionnelles sur le chiffre d'affaires des pneumatiques Amine de l'usine 1 réalisé pendant la période allant du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014 récompensant, pour la première, le volume du chiffre d'affaire réalisé en 2014, et pour la deuxième, les meilleurs chiffres d'affaire des 4 dernières années, et ce, pour les sommes respectives en HTVA de 468.629 DT et 374.903 DT totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 23.193 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à la SOMACOP s'élèvent à 79.064 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à la STIP s'élèvent à 21.854 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2014 pour la somme de 379 DT.
- La facturation, en 2014, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.

- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2014 se sont élevés respectivement à 11.890 DT et 5.586 DT.

b) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 51.660 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 se sont élevées à 27.811 DT.
- La facturation, en 2014, d'un montant de 2.394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

B- Rémunérations des dirigeants

I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Riadh Berrjeb (pour la période allant du 5 mai au 31 décembre 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014 et du 19 juin 2014, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois en veillant à appliquer toute éventuelle nouvelle décision gouvernementale à ce sujet,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 19 mai 2014, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 1^{er} janvier au 5 mai 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 5 mai 2014 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	94.188	2.502	82.255	0
Avantages postérieurs à l'emploi	1.494	1.494		
TOTAL	95.682	3.996	82.255	0

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	1.235	0	882	0
TOTAL	1.235	0	882	0

VIII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 21 mai 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IX. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2014	2013
Revenus et autres produits d'exploitation	89 968 715					
Production stockée	5 714 376	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>95 683 091</u>	<i>Total</i>	<u>0</u>	• Production	95 683 091	90 737 850
• Production	95 683 091	Achats consommés	55 811 626	• Marge sur coût matières	39 871 465	34 088 979
• Marge sur coût matières	39 871 465	Autres charges externes	3 916 218			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>39 871 465</u>	<i>Total</i>	<u>3 916 218</u>	• Valeur ajoutée brute	35 955 247	30 418 933
• Valeur ajoutée brute	35 955 247	Impôts et taxes	413 836			
		Charges de personnel	23 670 185			
<i>Total</i>	<u>35 955 247</u>	<i>Total</i>	<u>24 084 020</u>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	11 871 227	7 023 690
• Excédent brut d'exploitation	11 871 227	• Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	0	Autres charges ordinaires	0			
Produits financiers	0	Charges financières	10 765 482			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 389 623			
		Impôt sur le résultat ordinaire	145 636			
<i>Total</i>	<u>11 871 227</u>	<i>Total</i>	<u>13 300 741</u>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(1 429 514)	(16 771 261)
• Résultat positif des activités ordinaires		• Résultat négatif des activités ordinaires	(1 429 514)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(1 429 514)</u>	• Résultat net après modifications comptables	(1 429 514)	(19 282 805)

